

DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY  
COMMUNE DE NANCES

N2019-06-01  
Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11

Date de la Convocation : 29/05/2019

Objet : adhésion et transfert du réseau d'eau potable de Nances

**EXTRAIT**

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de NANCES.

**Séance du 04 juin 2019**

**L'an deux mille dix neuf, et le quatre juin deux mil dix neuf à 20h30,**

Le conseil municipal de NANCES, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE.

Présents : Mesdames, Messieurs René BELLEMIN, Marie-France CURTAUD, Jean-Paul PERRIAT, Christian FAUGES, Francis DEVILLIERS, Nathalie MAILLARD, Alexandre VEUILLET.

Absents excusés : Mme Virginie DALLA COSTA donne pouvoir à Carole RAVAL, Nathalie GIOVANNACCI donne pouvoir à Marie-France CURTAUD.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Nances souhaite adhérer au Syndicat des eaux du Thiers et lui confier la gestion de son réseau d'eau potable.

Cette démarche nécessite la modification des statuts du Syndicat.

Pour rappel, le Syndicat a pour objet de prendre en charge l'entretien de toutes les canalisations et installations d'eau potable sur le territoire des communes membres, les travaux de rénovation ou d'extension du réseau d'eau potable et la desserte en eau potable aux usagers, à l'exclusion des branchements particuliers qui sont à la charge de l'abonné.

Les achats de terrains pour le périmètre de protection immédiate restent à la charge des communes.

La défense incendie reste de la compétence de la commune.

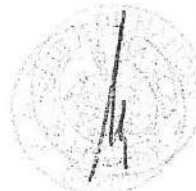
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**

- Décide l'adhésion de la commune de Nances au Syndicat Intercommunal des Eaux du Thiers à Saint Alban de Montbel et ce au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Donne son accord pour la modification et l'extension des limites du périmètre actuel.
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,  
Alexandre FAUGE.

St Alban de Montbel le 25 juillet 2019

Monsieur le Maire  
Mairie  
73 360 NANCES

N/REF YB/SS 10370

Objet : Adhésion de la Commune de Nances au Syndicat des Eaux du Thiers  
Courrier envoyé par Lettre avec Accusé de Réception

Monsieur le Maire,

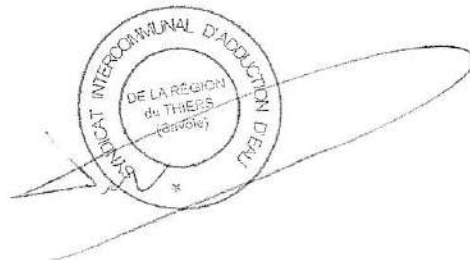
Pour donner suite à la sollicitation de votre commune quand à son adhésion au Syndicat des Eaux du Thiers et à la délibération de votre Conseil Municipal prise en date du 4 juin 2019 qui autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion.

Le Comité Syndical, réuni en Assemblée Générale le 18 juillet 2019, a délibéré en faveur de l'Adhésion de votre Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la condition que les communes membres et l'EPCI membre du Syndicat donnent individuellement leur accord. Ces derniers auront 3 mois pour délibérer sur le projet, à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Ci-joint la délibération du Comité Syndical d'adhésion de la commune de Nances du 18 juillet 2019 et la copie du courrier envoyé aux communes membres et à la Communauté de Communes Val Guiers afin que leur organe délibérant se prononce sur l'adhésion.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président  
Yves Berthier





DEPARTEMENT :  
SAVOIEREGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT DES EAUX DU THIERS  
DE SAINT ALBAN DE MONTBEL (73610)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
54	29	31

Séance du mercredi 18 juillet 2019

Date de la convocation :

lundi 15 juillet 2019

Objet de la délibération :

Adhésion

de la

Commune

de

NANCES

Au

1<sup>er</sup> janvier 2020

L'an deux mil dix-neuf le 18 juillet à 20 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BERTHIER Yves,

**Présents :** Mesdames LAURENDON Florence, SZPECHT Céline, GARCIA Murielle, LUCCHETTI Christine, Messieurs BERTHIER Yves, KAMBLOCK Vincent, COURT FORTUNE Gabriel, REGALLET Paul, VEUILLET Christophe, MARCEL Jean-Charles, LECLERCQ Alain, PERROT MINNOT Pascal, CANAS Gilles, QUEMART Philippe, BUTTARD Hervé, PERROUSE Bernard, LESAGE Claude, BLAMPEY André, CORMIER Philippe, BONNARD Jean-Claude, RUBOD Georges, BERTHOLLIER Christian, MARJOLLET René, BAVUZ Michel, LORIDON Christian, BORGEY Joël, GROS Pascal, RICARD Olivier, BERTHIER Paul,

**Absents ayant donné pouvoir :** Monsieur ARGOUD Yves à Monsieur BERTHIER Yves, Monsieur PERROT Alain à Monsieur MARJOLLET René,  
**Absents excusés :** Mesdames GOUZAS Mireille, POUPENEY Annick, CHEVALIER Annick, Messieurs VERGUET Nicolas, MARTIN Jean-Pierre, BEZAT Yann,

**Absents :** Madame GUINET Stéphanie, Messieurs PARENT François, TURETTA David, LEVROT Laurent, EYNARD-VERRAT Guy, REMOLIF Laurent, DEBAUGE Frédéric, FEUGIER Pierre-Auguste, SERVE Cédric, POLAUD Daniel, DELAIGUE Jean-François, BOCCHINO Louis, DELAPORTE Xavier, DOGLIONI Alexandre, PICHON MARTIN Robert, BLANQUET Denis, CUSIN-VERRAZ Christophe,

**Secrétaire de séance :** Monsieur BERTHOLLIER Christian

**Le Président :**

Le Président informe le Comité Syndical, que la commune de NANCES, souhaite adhérer au Syndicat des Eaux du Thiers et lui confier la gestion de son réseau d'eau potable.

Cette démarche nécessite la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Thiers.

Le Président rappelle les diverses correspondances avec Monsieur le Maire de la commune de NANCES conduisant à la rédaction d'un projet de convention avec la commune pour arrêter les modalités pratiques du transfert de la compétence précitée.

Le Syndicat des Eaux du Thiers, a pour objet de prendre en charge l'entretien de toutes les canalisations et installations d'eau potable sur le territoire des Communes Membres, les travaux de rénovation ou extension du réseau d'eau potable et la déserte en eau potable aux usagers, à l'exclusion des branchements particuliers qui sont à la charge de l'abonné. Les achats de terrains pour le périmètre de protection immédiate restent à la charge des Communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Résultat du vote : **29 votes pour, 2 abstentions.**

- **Confirme** son accord pour l'adhésion de la commune de NANCES et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux mêmes conditions que les autres Communes Membres,

- **Donne** son accord pour la modification et l'extension des limites du périmètre actuel,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Yves Berthier

